

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 6 – Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Emmanuelle SECCIA, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Frédéric PAULOIS pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Florian DOUHERET, Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 janvier 2025

OBJET : Partenariat avec la SPA pour la stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au vu du nombre de signalements effectués en mairie il convient de signer une convention de partenariat avec la SPA concernant la prolifération des chats.

En effet, la stérilisation et l'identification sont aujourd'hui les moyens les plus efficaces de réduire, sans leur nuire, le nombre de chats errants.

Monsieur le Maire précise que le partenariat de stérilisation ne concerne que les chats non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Il n'a pas vocation à régir les situations relevant de la responsabilité d'un propriétaire de chats domestiqués, que ces derniers soient identifiés ou non.

Il n'a pas non plus vocation à régir les situations concernant des chats ayant élu domicile sur une propriété privée.

Monsieur le Maire indique que la SPA doit au préalable donner son accord sur le nombre de bons de stérilisation. La capture des chats, leur stérilisation et leur identification est effectuée à la diligence et aux frais de la commune, une participation de la SPA venant en aval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat stérilisation 2024 -2025 avec la SPA

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture